



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Du 29 novembre au 6 décembre votons pour élire nos représentants

education.gouv.fr/electionspro2018

Renouvellement général des instances représentatives du personnel dans la fonction publique de l'État

Pour élire vos représentants au sein des instances de l'éducation nationale, vous voterez par voie électronique du jeudi 29 novembre 2018 à 10h au jeudi 6 décembre 2018 à 17h.

Vous aurez besoin de votre adresse électronique professionnelle :
prenom.nom@ac-nice.fr

C'est par cette adresse électronique que vous seront communiquées les informations relatives aux élections professionnelles (*Attention : il ne s'agit pas de votre messagerie IProf – enseignement public - ou IProfessionnel – enseignement privé*).

Pour des raisons de sécurité, seule votre adresse de messagerie professionnelle pourra être utilisée pour vous connecter et vous authentifier sur le portail de vote.

Lors de votre première connexion à l'espace électeur, vous recevrez un courriel d'activation qui vous permettra de définir votre mot de passe et d'activer votre compte électeur.



- Consultez régulièrement votre boîte de messagerie professionnelle
- Veillez à ce qu'elle ne soit pas saturée par trop de messages
- Videz la « corbeille »

Pour accéder à votre boîte mail, connectez-vous au portail intranet académique ESTEREL :

- En utilisant les navigateurs « Chrome » ou « Firefox » exclusivement;
- Saisissez l'adresse <https://esterel.ac-nice.fr>;
- Authentifiez vous avec vos codes académiques : identifiant et mot de passe ;
(*votre identifiant est en général constitué de la première lettre de votre prénom suivie de votre nom*)
- Attention : si votre mot de passe est actuellement votre NUMEN, vous serez invité à en changer;
- Dans le menu vertical qui s'affiche, choisissez « Mes services » puis cliquez sur l'icône « Webmail ».

Vous aurez besoin de votre NUMEN si, au cours du processus, vous avez besoin d'obtenir un nouvel identifiant (*Si vous ne connaissez pas votre NUMEN ,vous pouvez le demander à votre gestionnaire RH*).

N'oubliez pas :

Le NUMEN est votre identifiant personnel, confidentiel et ne doit pas être communiqué à un tiers.

Consultez la page ElectionsPro2018 sur l'espace des personnels du site internet de l'académie :

ac-nice.fr/electionspro2018